



Début de formation via le CIF obtenu en instance de démission

Par **MERCIER Thierry**, le **30/08/2018** à **13:30**

Bonjour à tous,

je suis en contact avec une association pour une embauche courant novembre 2018. J'ai obtenu une réponse (CIF) favorable pour une formation débutant en janvier 2019. Mes questions sont:

- dois-je faire part à mon nouvel employeur de cette situation ?
 - est-ce que cette décision s'impose à lui ?
 - peut-il refuser mon départ en formation ?
- merci pour vos réponses

Par **P.M.**, le **30/08/2018** à **13:55**

Bonjour,

Vous devriez effectivement prévenir l'employeur mais, sauf erreur de ma part, le nouvel employeur n'est pas tenu d'accepter le CIF, sous réserve d'informations plus précises que pourrait vous fournir le FONGECIF...